



LA TNT EST UN SERVICE PUBLIC : ATTENTION A NE PAS LE DESTABILISER.

Les opérateurs en charge de la diffusion de la TNT sur tout le territoire français, partenaires des chaînes de télévision, alertent le Gouvernement français contre le risque d'une dévalorisation du réseau de diffusion de la télévision numérique hertzienne terrestre. Ils rappellent que le déploiement de 12 000 émetteurs depuis 2005 représente un investissement d'un milliard d'euros. Le transfert de la bande des 700 MHz de l'audiovisuel aux télécommunications entraînerait une reconfiguration majeure des réseaux de diffusion dont les déploiements ont été financés par les acteurs audiovisuels.

Les opérateurs de diffusion considèrent que le réseau de diffusion numérique de la TNT s'inscrit dans le Plan Très Haut Débit des pouvoirs publics car il assure la couverture de 97% de la population en métropole avec des débits permanents de 200 Mb/s, ce qui allège d'autant les réseaux télécoms.

Sous l'impulsion des pouvoirs publics, les Français ont acquis des équipements – décodeurs, téléviseurs – adaptés à la réception de la TNT. En 2013, plus de 60% de la population française reçoit la télévision par la TNT sur le téléviseur principal. Il est difficilement concevable que la promesse d'une TNT performante, de qualité, innovante et gratuite qui leur a été faite ne soit pas tenue dans la durée.

Afin de répondre aux attentes de tous les Français, le développement de la plateforme TNT passe par l'évolution de toutes les chaînes vers la Haute Définition et par l'accès à l'Ultra Haute Définition, ce qui suppose la maturation industrielle des normes nécessaires à cette fin d'ici 2020.

Ce sont 2500 emplois directs et plusieurs milliers d'emplois indirects qui permettent d'assurer tout au long de l'année une qualité de service irréprochable au profit des téléspectateurs-citoyens, **qui bénéficient ainsi d'un véritable service public de la télévision numérique.**

Partenaires de toutes les chaînes de la TNT qui ont demandé que la bande des 700 MHz exploitée par la TNT ne soit pas attribuée aux télécommunications avant la généralisation de la Haute Définition, c'est-à-dire avant 2020, les opérateurs de diffusion de la TNT apporteront aux pouvoirs publics toute leur expertise pour démontrer que **la TNT peut faire mieux avec moins de fréquences, mais à deux conditions indispensables :**

- **d'une part, une action résolue des pouvoirs publics pour soutenir la mise à niveau des technologies de diffusion, en adéquation avec la qualité d'image offerte par les téléviseurs,**
- **et, d'autre part, un calendrier de basculement raisonnable, c'est-à-dire une libération en 2020, car l'enjeu est bien de gérer la transition sans « écran noir », au profit de tous les Français.**

Contacts :

TDF - Marie-Hélène Havard
marie-helene.havard@tdf.fr
Tél. : 01 55 95 21 13

TowerCast – Benoit Teyssandier
bteyssandier@towercast.fr
Tél. : 01 40 71 49 19

Itas Tim – Gilles Bastard
gilles.bastard@itas.fr
Tél. : 01 41 12 27 00

Onecast – Stéphane Merires
smerires@tfl.fr
Tél. : 06 80 48 07 70